

Déclaration de Theramex concernant la loi sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act) 2022

La présente déclaration est faite conformément à l'article 54(1) de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2015) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La loi exige des entreprises qu'elles indiquent les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice financier pour s'assurer que l'esclavage moderne n'a pas lieu dans leurs opérations et leurs chaînes de distribution.

Theramex s'engage à améliorer ses pratiques pour lutter contre l'esclavage et la traite des êtres humains.

Notre activité

Theramex est une entreprise pharmaceutique internationale spécialisée dans la santé des femmes. Nous commercialisons nos produits, qui sont fabriqués par notre partenaire Contract Manufacturing Organisations, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs dans le monde entier.

Nous employons plus de 450 personnes dans le monde, au Royaume-Uni, en France, en Espagne, en Allemagne, en Italie, en Irlande, en Roumanie, en Pologne, en Slovaquie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, au Brésil et en Australie. Notre siège social se trouve au Royaume-Uni et nous menons des activités commerciales dans ce pays ainsi que dans d'autres pays du monde.

Nos politiques et procédures :

Nous nous engageons à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans nos chaînes de distribution ou dans tout autre secteur de notre activité. Notre code de conduite reflète notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations d'affaires, ainsi qu'à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour s'en assurer.

Afin d'identifier et d'atténuer ces risques, nous procédons à une vérification préalable de nos distributeurs et partenaires de la chaîne de distribution avant de travailler avec eux.

En outre, nos partenaires doivent se conformer au code de conduite des partenaires de Theramex, qui exige notamment le respect des droits de l'homme et de la législation du travail applicable, y compris la législation sur le travail des enfants.

Pour nous assurer que nos partenaires de la chaîne de distribution et nos distributeurs respectent nos normes éthiques, nous avons mis en place des programmes de formation et de contrôle qui sont administrés par notre service de conformité.



Robert Stewart
Président-directeur général